

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 JUILLET 2020

L'An **deux mille vingt**, le trois juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en la Salle des Fêtes de Bailleul, sous la présidence de **Monsieur Marc DENEUCHE, Maire sortant**, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-neuf juin deux mille vingt et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRÉSENTS (33): Antony GAUTIER, Christophe LEGROIS, Brigitte GALLI, Arnaud DEVILLEZ, Gaëlle LEFEVRE, Gilles DEVIENNE, Sophie SPATOLA, Nicolas LEFEBVRE, Mathilde CHARPENTIER, Pierre GRANDGENEVRE, Evelyne LORIDAN, Emmanuel FURLAN, Michel LEGRAND, Valérie COUTURE, Géry DELANGUE, Denis BECUWE, Damien VERWAERDE, Sabrina WINCKEL, Marjorie VANDENBERGHE, Laurence DUREY, Benjamin SOWA, Aurélien BEAUFROME, Aurélie COSTENOBLE, Céline THIBAUT, Florent VANDENABEELE, Anne VAN LERBERGHE, Bernard HEYMAN, Marc DENEUCHE, Colette HUS, Josy ANNOOT, Bénédicte CREPEL, Joël DECAT, Maxime DEPLANCKE.

Procurations (0)

Absent (0)

Effectif du Conseil Municipal :		33
Présents en séance	:	33
Procurations	:	0
Absent	:	0
	—	33

Introduction de M. Marc DENEUCHE, Maire :

Bonjour à toutes et à tous,

On se retrouve aujourd'hui pour un conseil d'installation tout à fait exceptionnel par la date, habituellement les conseils d'installation se font en avril, par le cadre, c'est la première fois qu'il se fait en la Salle des Fêtes, certains sont masqués et nous avons des conditions tout à fait particulières. Cette élection a été très compliquée pour les uns et les autres.

Je voudrais féliciter les vainqueurs, la liste « Bailleuloises, Bailleulois » a brillamment remporté cette élection. Les féliciter, car cela a été une campagne très éprouvante. La date de fin était tout à fait incertaine, et donc c'était fort compliqué. Ils ont gagné brillamment et s'ils n'avaient gagné que d'une seule voix d'écart j'aurais exprimé les mêmes félicitations à l'égard de leur victoire car c'est très important cette notion de démocratie. On a la chance de vivre dans un pays où l'on peut s'exprimer de manière libre, où la démocratie est bien installée et il faut absolument la protéger, il faut absolument garder ce tissu démocratique et cette chance que l'on a d'être dans un pays que beaucoup nous envient de par cette démocratie.

Bien évidemment, on peut avoir des regrets. Certains habitants, et ce n'est pas propre à Bailleul, passent des heures chaque jour à s'exprimer sur les réseaux sociaux et l'on peut regretter qu'une fois tous les 6 ans, ils ne trouvent pas 15 minutes pour venir mettre un bulletin dans l'urne. Mais c'est comme cela et c'est tout à fait regrettable car, là encore, on a la chance d'être dans un pays où la démocratie peut s'exercer pleinement et c'est dommage que ces personnes, qui passent beaucoup de temps sur internet, ne passent pas 15 minutes tous les 6 ans pour venir manifester leur opinion et mettre leur bulletin dans l'urne.

Après avoir félicité les vainqueurs, je voudrais remercier les électeurs, tous ceux qui se sont mobilisés, certains ont pris des risques, et ont eu le courage de venir voter pour pouvoir exprimer leur opinion. Bien évidemment, je remercierais aussi ceux qui ont voté pour ma liste. Certains l'ont fait parce que l'on avait créé une nouvelle déchetterie, d'autres parce qu'ils avaient émis un projet qui avait été retenu dans le cadre du budget participatif, d'autres encore parce que leur école avait été rénovée.

Je ne vais bien évidemment pas énumérer tous les motifs qui ont motivé leur vote mais je voudrais quand même remercier les élus qui m'ont accompagné pendant 6 ans parce que l'on est dans un pays où la démocratie s'exprime pleinement mais un pays qui est très bureaucratique et pour mettre en place des réformes, c'est extrêmement difficile, c'est très lourd et ils le savent. Là encore je ne vais pas tout citer mais la mutuelle communale a été une réalisation qui a pris pas mal de temps et qui permet notamment à nos seniors d'être bien protégés. La nouvelle école de musique, l'aide aux élèves en décrochage scolaire, le nouveau marché le jeudi ou la mise en place du service tranquillité. Ce sont des réalisations dont peuvent s'honorer les élus et je tenais à les remercier pour tout le travail accompli pendant 6 ans.

Bien évidemment, toutes ces réalisations n'auraient pas pu voir le jour sans les agents de la collectivité. Là encore, je vais citer quelques réalisations où ils ont été vraiment partie prenante, je pense notamment aux jobs d'été. C'était une proposition des agents, ils ont mis en place ce salon des jobs d'été qui a été une vraie réussite.

Je parlerais aussi du concours des Villes Fleuries. Les agents sont venus me voir en me disant qu'ils aimeraient bien que la Ville participe au concours des Villes Fleuries. Cela n'avait jamais été fait auparavant et grâce à leur talent, ils s'étaient fixés un objectif tout seul. Cela me semblait déjà difficilement atteignable en un mandat et puis finalement grâce à leur talent, grâce à leur ténacité, nous avons réussi à obtenir 2 fleurs et je tenais vraiment à les remercier.

Et pour terminer, je voudrais les remercier pour la gestion du COVID. On a vécu une période extrêmement difficile et ils ont été remarquables de courage et d'abnégation. Remarquables de courage pour travailler et assurer la continuité du service public notamment vis-à-vis des personnes handicapées, de nos aînés, des malades mais aussi au niveau du CCAS, au niveau de la Mairie, au niveau du service propreté et encore, au niveau des écoles. Pour tout cela, j'aimerais les remercier et j'aimerais que tous vous les remerciez parce qu'il faut le souligner, c'était une période extrêmement difficile et Bailleul s'en sort remarquablement bien. Récemment, j'ai rencontré mon collègue de Merville qui m'indiquait que l'augmentation des décès, c'était 100 %. Pendant cette période en 2018, il y avait 95 décès à Bailleul, donc vous vous rendez compte, ça aurait été le double de décès. Or, en 2020 on a eu moins de décès qu'en 2018 et cela c'est grâce à la fois aux bailleulois, qui ont fait preuve de respect des consignes, mais aussi grâce aux agents du service public qui ont assuré la continuité durant cette période difficile.

Certains me posent la question dès maintenant, est-ce que je vais siéger dans l'opposition ? Je n'ai jamais eu vocation à être un opposant, je l'ai dit d'emblée au vainqueur, j'aime bien proposer des idées, j'aime bien essayer de les réaliser quand c'est possible et autrefois avec Jean Delobel on s'entretenait régulièrement, on échangeait des idées. J'ai décidé de continuer à le faire avec la nouvelle équipe.

Nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion de se rencontrer. Il y a un certain nombre de chantiers qui sont en cours, il y a un certain nombre de dossiers sensibles et c'est important d'échanger de façon à ce que les élus aient toute l'information voulue de façon à ne pas perdre de temps et après lorsqu'ils n'auront plus besoin de mes services, je démissionnerai de mon poste de Conseiller Municipal. Pendant toute la période où je vais être Conseiller Municipal, je ne voterai jamais contre aucun de leurs projets. Ces projets ont été votés par les habitants et donc je n'ai aucune raison de m'y opposer et si jamais il y avait un projet qui était contraire à mes valeurs ou à ma morale, je ne pense pas que cela arriverait, mais si jamais cela se présentait, je m'abstiendrai mais je ne voterai jamais contre les projets présentés par la nouvelle équipe municipale.

M. le Maire fait part d'un courrier tout récent qui émane de la Chambre Régionale des Comptes et qui indique :

«M. le Maire,

Je vous prie de vouloir trouver, ci-joint, l'avis de la Chambre Régionale des Comptes Hauts de France concernant la Commune de Bailleul : en application de l'article L 1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante devra être tenue informée dès sa plus proche réunion, de cet avis »

M. le Maire informe que cet avis sera exposé sur le site de la Ville et également à la Mairie afin de pouvoir en prendre connaissance dans toute sa dimension et procède à la lecture de la conclusion :

« Considérant la concordance entre le projet de compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019, par ces motifs:

Article 1 : déclare recevable la saisine de la secrétaire générale de la Préfecture du Nord agissant par délégation du Préfet du Nord à la date du 15 juin 2020,

Article 2 : dit que le projet de compte administratif 2019 est conforme au compte de gestion 2019 du comptable en ce qui concerne le budget principal et le budget annexe du cinéma,

Article 3 : dit que le présent avis sera notifié au Préfet du Nord et au Maire de la Commune de Bailleul et au comptable de la collectivité sous couvert du Directeur Départemental des Finances du Nord,

Article 4 : rappelle que le Conseil Municipal doit être tenu informé du présent avis dès sa plus proche réunion conformément aux dispositions de l'article L 1612-19 et que cet avis doit par ailleurs faire l'objet d'une publicité immédiate»

M. le Maire procède à l'appel nominal puis annonce le résultat des élections du dimanche 28 juin 2020 :

Nombre d'inscrits :	10 969
Nombre de votants :	5 292 (soit 48,25 %)
Nuls/Blancs :	131
Exprimés :	5 161 (soit 47,05 %)

Ont obtenu :

La liste « Bailleuloises, Bailleulois », menée par Antony Gautier, remporte les élections municipales avec 50,30, % des voix,

La liste « Fier de faire vivre Bailleul » menée par Marc Deneuche obtient 27,28 % des voix,

La liste « Unis pour Bailleul » menée par Joël Decat obtient 22,42 % des voix.

En application des dispositions du Code Electoral, les sièges ont été, compte tenu des suffrages exprimés, répartis de la manière suivante :

- Liste « Bailleuloises, Bailleulois »	25
- Liste « Fier de faire vivre Bailleul »	4
- Liste « Unis pour Bailleul »	4

En application des articles L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance, au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire, est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

M. le Maire passe la parole à Mme Brigitte GALLI, doyenne de l'assemblée.

Mme GALLI :

Mesdames, Messieurs, chers (ères) collègues, me voici, par le privilège de l'âge, chargée de présider le premier Conseil Municipal de la nouvelle mandature pour procéder à son installation et à l'élection du nouveau Maire et de ses adjoints.

Je suis très heureuse de cette opportunité, moi qui suis profondément attachée à notre Ville et qui suis aujourd'hui élue pour la première fois. S'engager pour sa Ville, c'est défendre au quotidien l'intérêt collectif de tous les bailleulois, comme j'ai pu le faire de 1984 à 2012 pour les enfants et les familles de l'école Thyl-Decoster, en ma qualité de directrice.

Nous avons donc, tous ensemble, en dehors des querelles partisans, à prendre la mesure des difficultés que rencontrent nos concitoyens, à les connaître, à les reconnaître pour mieux les affronter et les analyser et proposer dans un vrai débat citoyen et de proximité les mesures susceptibles, sinon de les résoudre, du moins de les atténuer et de redonner ainsi de l'espoir et de la confiance aux bailleulois.

Ordre du jour du Conseil Municipal : l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Je vous propose de désigner le plus jeune d'entre nous, M. VANDENABEELE Florent, par vote à main levée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. VANDENABELLE Florent est désigné comme secrétaire de séance.

Je vous demande également de désigner 3 assesseurs qui auront pour tâche de procéder au dépouillement des différents scrutins qui vont avoir lieu pour l'élection du Maire et de ses Adjoints.

Après concertation avec les différents groupes politiques, je vous propose Mme Céline THIBAUT, Mme Colette HUS et M. Maxime DEPLANCKE.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme Céline THIBAUT, Mme Colette HUS et M. Maxime DEPLANCKE sont désignés assesseurs.

1. – 20/010 Election du Maire

L'organisation de l'élection du Maire et des Adjoints est régie par les articles L 2122-4 à L 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales dont copie a été remise sur table.

Mme GALLI invite les conseillers qui le souhaitent à déposer une candidature pour le poste de Maire de la Commune.

Au nom de la liste « Bailleuloises, Bailleulois », il est proposé la candidature d'Antony Gautier.

Il n'y a pas d'autres candidatures. Le vote de l'élection du Maire est proposée par vote à bulletin secret.

1er tour du scrutin

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
- A déduire bulletins blancs ou nuls :	7
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	26
- Majorité absolue :	14

A obtenu :

- Monsieur Antony GAUTIER :	26
-----------------------------	----

Mme GALLI proclame M. Antony GAUTIER Maire de la Commune de Bailleul, le félicite et l'invite à prendre place au fauteuil majoral.

M. le Maire remercie Mme GALLI pour la Présidence et s'adresse à l'assemblée :

Mesdames et Messieurs, chères Bailleuloises, chers Bailleulois, autant le dire tout de suite, ceindre cette écharpe m'apporte évidemment beaucoup d'émotion, vous vous en doutez, pour un homme comme moi, un garçon qui a commencé à vivre ici il y a 42 ans. Se retrouver ici, au milieu de la Salle des Fêtes, avec cette écharpe autour de soi c'est évidemment un grand honneur et une grosse responsabilité.

Mes premières pensées vont aux Bailleuloises et Bailleulois qui ont décidé de mener mon engagement, qui ont été le cœur de mon engagement, de l'engagement que j'ai pu avoir avec toute la formidable équipe qui m'accompagne. Aujourd'hui, je vois une salle remplie et je me dis que c'est aussi beau de voir cette implication citoyenne par rapport à un contexte tout à fait particulier.

Je voudrais remercier les Bailleuloises et les Bailleulois de s'être présentés ce soir à la Salle des Fêtes et vous dire que vous êtes vraiment la force de Bailleul aujourd'hui. Vous êtes la force de cette mobilisation, vous êtes la force pour changer demain, car nous réussissons davantage à porter des projets ambitieux quand nous sommes nombreux. Je voulais bien sûr remercier les électeurs qui se sont portés vers la liste « Bailleuloises, Bailleulois », à cette majorité d'électeurs (50,30 %). Merci, merci du fond du cœur, merci pour cette marque d'adhésion mais que je prends aussi avec beaucoup d'humilité. Cette humilité, cette marque d'adhésion, elles nous obligent évidemment à être toujours plus impliqués, toujours plus disponibles et toujours plus responsables dans le mandat que nous allons construire.

Je voulais remercier également la formidable équipe qui m'entoure depuis de nombreux mois, voire années, c'est une équipe formidable avec énormément de compétences, avec du dynamisme, avec de la motivation, avec de la solidarité et franchement j'ai été ravi de vous savoir autour de moi pendant ces longs moments, ces longs moments au cours desquels nous avons échangé, et vous dire aussi que je suis vraiment fier d'avoir porté ce beau projet et d'être aujourd'hui avec vous dans cette Salle des Fêtes pour ce Conseil Municipal d'installation.

Je voudrais aussi dire que la majorité ce n'est pas une simple addition d'individus, la conception de la politique que nous mènerons, c'est celle qui affiche avec courage des valeurs, des convictions pour avancer ensemble vers des engagements que nous avons construits avec vous, Bailleuloises, Bailleulois, et qui nous conduiront pendant ces 6 prochaines années.

Je voudrais aussi adresser un salut républicain à l'opposition, saluer les chefs de l'opposition, M. DENEUCHE et M. DECAT. Nous avons eu des échanges dans les derniers jours qui montrent qu'avec M. DENEUCHE la transition républicaine s'est faite de façon courtoise avec des éléments d'information qui ont été transmis. Nous avons échangé également avec M. DECAT et avec Mme CREPEL sur la façon d'envisager ce mandat dans une démarche constructive et je pense que c'est ce qui nous anime aujourd'hui, c'est à dire que, en ce qui me concerne la confrontation des idées comme la transparence seront toujours des objectifs que je porterai tout au long de ce mandat.

Je voudrais aussi dire merci à tous les sympathisants, à tous les habitants que nous avons pu rencontrer pendant ces longs mois où nous sommes allés frapper à 4 500 portes avec des échanges très intéressants, très riches, parfois originaux où nous pensions rester quelques minutes et finalement nous nous retrouvions plus d'une heure à discuter de ce qui nous anime, c'est à dire de la Ville de Bailleul. Je sais que nous pouvons compter sur tous ces Bailleulois qui se sont impliqués pour défendre encore plus les engagements que nous avons pris pendant la campagne.

Je voulais avoir aussi un mot pour les agents municipaux. Vous le voyez, il y a aujourd'hui une Salle des Fêtes, que vous connaissez, et qui est dans un format inédit puisque jamais un Conseil Municipal n'y avait été organisé et c'est aussi grâce à vous, agents municipaux, qui faites la force du service public que nous sommes en mesure aujourd'hui de nous retrouver dans ce cadre parfaitement adapté.

Vous le savez, vous êtes, en tant qu'agents municipaux, l'une de mes priorités parce que j'ai toujours défendu de façon très forte le service public et ce service public j'y suis profondément attaché et c'est aussi ce qui guidera les 6 années au cours desquelles je serai le Maire de Bailleul.

Je veux aussi avoir une pensée toute particulière pour un agent municipal que vous connaissez tous, qui nous a malheureusement quittés il y a déjà trop longtemps mais auquel je pense très très fort ce soir, c'est évidemment Ludovic VANUXEM qui était à mes yeux la représentation parfaite du dévouement au service de l'intérêt collectif. Je souhaiterais qu'ensemble nous puissions avoir cette pensée très forte à l'endroit de Ludovic.

Je vous l'ai dit, les 50 engagements, vous les connaissez, nous en avons beaucoup parlé, ces engagements seront notre fil rouge pendant ces 6 années.

Je suivrai toujours la devise : Liberté, Egalité, Fraternité et j'ajouterais même la solidarité. La liberté, parce qu'à Bailleul, je défendrai toujours la liberté de créer, la liberté d'entreprendre, la liberté de penser, de croire dans le respect de la laïcité, la liberté de participer comme vous le souhaitez à la vie de la cité et vous savez que la démocratie citoyenne est un élément qui est essentiel à mes yeux pour faire vivre l'avenir de notre Ville.

L'égalité, parce qu'à mes yeux, elle aura force de loi pour tous les enfants de Bailleul. C'est au nom de l'égalité que je serai un Maire qui rassemblera, un Maire qui réussira à fédérer autour des engagements qu'il a pris.

La fraternité, parce que je ferai en sorte que le respect, la tolérance et le dialogue puissent prévaloir systématiquement sur le mépris, sur la haine ou sur l'opposition.

Et j'ajouterais la solidarité, parce que la solidarité sera au cœur de mon action au quotidien pour les bailleulois.

Voilà, vous l'avez compris, ma détermination est totale. Celle de la majorité municipale, l'est également. Je n'accepterai aucune forme d'exclusion économique, éducative ou culturelle. Le progrès de notre Ville passera nécessairement par une transition écologique qui sera forte et que nous porterons de façon commune avec beaucoup d'enthousiasme et beaucoup de détermination.

Je pense aux associations, aux entreprises, aux artisans, aux commerçants, aux artistes, aux sportifs, voilà, les jeunes, les seniors, vous pouvez tous à votre niveau vous impliquer pour améliorer notre quotidien et je pense que c'est l'objectif qui nous anime aujourd'hui.

Alors de façon très pragmatique, nous parlons beaucoup des finances de la Ville, je pense qu'il faudra objectiver la situation financière de notre Ville, ce sera l'objet du prochain Conseil Municipal qui aura lieu à la fin du mois. Je pense que le lieu n'est pas aujourd'hui adapté pour évoquer ce sujet mais sachez que j'aurais un principe simple, celui que chaque euro utilisé devra être utile aux bailleulois.

Pour terminer, vous le savez, nous l'avons dit à de nombreuses reprises pendant la campagne, le moment est venu de changer d'ère avec sérénité, avec tranquillité, avec force. Les engagements que j'ai pris, je les tiendrai, toujours selon les moyens dont nous disposerons, je les tiendrai avec vous, je les tiendrai en m'appuyant sur une équipe, une équipe motivée, une équipe jeune, une équipe disponible, une équipe talentueuse.

Je serai évidemment respectueux du débat démocratique en écoutant et en donnant la parole aux élus de l'opposition. Nous sommes aujourd'hui responsables de la direction que nous voulons donner à Bailleul et cette direction, vous le savez, elle engendre une responsabilité qui est exaltante, qui est forte, qui est passionnante.

Les bailleulois me connaissent. Quand je m'engage, je le fais à fond et, donc, vous pouvez évidemment compter sur mon engagement pendant ces 6 prochaines années. Aujourd'hui, il est évident qu'une page importante de la Ville se tourne. Nous allons ensemble écrire un nouveau chapitre de l'histoire de notre Ville et l'écriture de ce chapitre s'annonce évidemment passionnante. Elle demande de l'investissement et je veux vous dire qu'aujourd'hui je suis vraiment très fier et très heureux de pouvoir porter cette nouvelle perspective avec vous, pour vous, avec l'équipe qui m'entoure et donc avec tous les bailleulois qui, aujourd'hui, sont évidemment le cœur de notre Ville, pour construire ensemble l'avenir dans lequel nous souhaitons vivre.

Merci à vous tous du fond du cœur.

2. – 20/011 Création de neuf postes d'adjoints

M. le Maire indique que, conformément à l'article L 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Bailleul dispose d'un effectif de 33 membres.

L'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les Conseillers Municipaux déterminent le nombre des Adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal de fixer à neuf membres le nombre d'adjoints au Maire.

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. – 20/012 Election des adjoints

M. le Maire fait appel des listes de candidatures.

Liste des adjoints présentée par la liste « Bailleuloises, Bailleulois » :

- Christophe LEGROIS
- Brigitte GALLI
- Arnaud DEVILLEZ
- Gaëlle LEFEVRE
- Gilles DEVIENNE
- Sophie SPATOLA
- Nicolas LEFEBVRE
- Mathilde CHARPENTIER
- Pierre GRANDGENEVRE

1er tour de scrutin : Majorité absolue

M. le Maire proclame les résultats :

1) Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
2) A déduire : bulletins nuls :	0
3) A déduire : bulletins blancs :	7
4) Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	26
5) Majorité absolue :	14

A OBTENU :

Liste des adjoints présentée par la liste « Bailleuloises, Bailleulois » : 26 voix

M. le Maire proclame élus :

1er Adjoint : M. Christophe LEGROIS, délégué à la proximité, à la citoyenneté et aux ressources internes, aux relations avec les habitants, au budget, au financement des politiques publiques, aux marchés publics et à la coopération avec les villages limitrophes

2ème Adjointe : Mme Brigitte GALLI, déléguée à la vie associative, au sport, à la politique des stages et à l'éducation populaire

3ème Adjoint : M. Arnaud DEVILLEZ, délégué au patrimoine, aux grands projets, aux travaux, à l'état civil et aux élections

4ème Adjointe : Mme Gaëlle LEFEVRE, déléguée à l'éducation, aux écoles, à la réussite éducative, au parcours éducatif de l'enfant, à l'action périscolaire et à l'enseignement supérieur

5ème Adjoint : M. Gilles DEVIENNE, délégué à la coordination des politiques associatives, d'attractivité et du bien-être, au commerce, à la dynamisation du centre-ville, à l'agriculture, à l'alimentation durable, au développement économique, aux TPE et PME et aux marchés de plein air

6ème Adjointe : Mme Sophie SPATOLA, déléguée à l'écologie, à la culture, à l'art dans la Ville, à l'éducation artistique, à la lecture, à la médiathèque, au musée et au cinéma

7ème Adjoint : M. Nicolas LEFEBVRE, délégué à la prévention et la médiation, à la sécurité et la tranquillité publiques, à la propreté urbaine et à la politique de l'eau

8ème Adjointe : Mme Mathilde CHARPENTIER, déléguée au rayonnement et à la promotion du territoire, aux relations institutionnelles et internationales, à l'Europe, à l'harmonisation des politiques publiques et à la mise en œuvre des engagements municipaux

9ème Adjoint : M. Pierre GRANDGENEVRE, délégué à la coordination des politiques éducatives, des âges et des solidarités, à la santé, à l'action sociale, au logement et à l'égalité des droits.

M. le Maire informe qu'il a décidé d'attribuer une délégation à chaque Conseiller Municipal qui figure dans la majorité et présente les élus et leurs délégations :

Mme Marjorie VANDENBERGHE, Conseillère Municipale déléguée à l'environnement, à la transition écologique, au développement durable et aux animaux dans la ville

M. Denis BECUWE, Conseiller Municipal délégué aux mobilités actives, au vélo, à l'innovation et au numérique

Mme Céline THIBAUT, Conseillère Municipale déléguée à l'administration générale, à la modernisation de l'action publique, aux ressources humaines et aux relations sociales

M. Damien VERWAERDE, Conseiller Municipal délégué au hameau du Steent'Je, à l'emploi, à l'insertion professionnelle et à la lutte contre les inondations

Mme Aurélie COSTENOBLE, Conseillère Municipale déléguée au hameau de la Crèche, à la petite enfance, à la parentalité, à la famille et à l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous

M. Benjamin SOWA, Conseiller Municipal délégué à la citoyenneté, à la démocratie locale, au Conseil Citoyen et aux festivités locales

Mme Evelyne LORIDAN, Conseillère Municipale déléguée à la mixité intergénérationnelle, à l'économie sociale et solidaire, à la prévention des situations de précarité, à la lutte contre l'isolement et à l'Épicerie Solidaire

M. Aurélien BEAUFROME, Conseiller Municipal délégué au hameau d'Outtersteene, aux cimetières et au devoir de mémoire

Mme Laurence DUREY, Conseillère Municipale déléguée aux seniors, à l'autonomie, au Conseil des Seniors, à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations

M. Emmanuel FURLAN, Conseiller Municipal délégué à la voirie, à l'énergie, à l'éclairage public, à l'accessibilité urbaine et au plan de prévention des risques

Mme Michèle LEGRAND, Conseillère Municipale déléguée à la nature en Ville, aux espaces verts, aux parcs et jardins, au fleurissement et à la biodiversité

M. Géry DELANGUE, Conseiller Municipal délégué à l'urbanisme, au plan de déplacements urbains, au transport, à la sécurité routière et au partage de l'espace public

Mme Sabrina WINCKEL, Conseillère Municipale déléguée au handicap, aux professions libérales et indépendantes et à l'artisanat

M. Florent VANDENABEELE, Conseiller Municipal délégué au tourisme, aux partenariats transfrontaliers et aux jumelages

Mme Valérie COUTURE, Conseillère Municipale déléguée à la jeunesse, à la restauration scolaire, au Conseil Municipal des Enfants, au Conseil Municipal des Jeunes, aux collèges et lycées.

M. le Maire informe qu'il a souhaité que les Adjoints puissent fonctionner par pôles et présente les 4 pôles qui guideront l'action de la majorité municipale :

1) Proximité, citoyenneté et ressources internes

2) Ecologie, culture et cadre de vie

3) Education, politique des âges et solidarités

4) Attractivité, bien être et vie associative

M. le Maire passe la parole à M. DECAT.

M. DECAT remercie M. le Maire de pouvoir avoir la parole pour féliciter l'équipe « Bailleuloises, Bailleulois » pour cette victoire aux élections municipales. Il ne reviendra pas sur les conditions de la crise sanitaire, cela a été dit par M. DENEUCHE, ce n'est pas parce qu'il y a eu beaucoup d'abstentions que le scrutin n'est pas légitime. En effet, mais cela doit juste nous amener à réfléchir et à nous questionner sur l'écart entre le nombre de citoyens qui ont souhaité s'engager dans la politique et le manque de citoyens venus voter, Bailleul étant quand même la Ville où il y a eu le plus de listes, dans l'arrondissement de Dunkerque.

Belle équipe, belle présentation, on vous souhaite bon courage, et je pense que vous savez qu'il va en falloir, l'engagement dans la vie de la Cité c'est toujours très prenant déjà quand la situation est normale mais on sait que la situation bailleuloise est complexe et ce n'est pas aujourd'hui que l'on aura l'occasion d'en parler mais je pense que tout le monde l'a aussi en tête.

Nous nous inscrivons dans une logique républicaine de respect du scrutin et une logique de participation à l'ensemble des commissions qui pourront être créées pour apporter notre pierre à l'édifice. Nous sommes au pays de Gargantua, nous n'entrerons pas dans des guerres picrocholines.

Nous serons donc une minorité constructive si le fonctionnement, et je l'espère, de ce nouveau conseil est respectueux de l'information et de l'expression des élus minoritaires.

Mais que ce soit pour la minorité ou pour les bailleulois, je pense qu'aujourd'hui le défi c'est la confiance, la confiance dans la politique. La politique, c'est quelque chose de noble si ça défend un projet dans le respect des convictions de chacun. Je n'ai pas de doute, je connais un certain nombre d'entre vous, votre énergie, mais la confiance ça ne se décrète pas, la confiance ça se construit et ça se construit avec des actes et j'ai trouvé que ce proverbe populaire était très très adapté à la politique : « lorsque l'on fait une promesse, on crée de l'espoir, quand on l'honore on crée de la confiance » et c'est bien là-dessus que vous aurez à travailler.

Je profite du micro en terminant mon propos en remerciant tous les électeurs et tous les membres des équipes qui ont amené la constitution de l'équipe « Unis pour Bailleul » autour d'un projet cohérent pour une Ville durable. Ça a été une campagne qui a mobilisé beaucoup de monde, beaucoup d'énergie, beaucoup de personnes se sont engagées et je tenais publiquement à les remercier pour le chemin que nous avons parcouru ensemble dans l'écoute et l'engagement. Merci de m'avoir laissé la parole.

M. le Maire répond à M. DECAT que lorsque ce dernier lui a demandé de prendre la parole, il a trouvé cela tout à fait naturel qu'il puisse exprimer le point de vue de son groupe ce soir et c'est ce qui l'animera au cours des 6 prochaines années. Ce sera la même chose avec le groupe de

M. DENEUCHE, c'est une évidence par rapport à la volonté de construire ensemble notre Ville pendant les 6 prochaines années.

M. le Maire donne lecture de la charte de l'élu local dont un exemplaire a été remis à chaque élu et qui précise :

Article 1 : L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Article 2 : Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

Article 3 : L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

Article 4 : L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

Article 5 : Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

Article 6 : L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

Article 7 : Issu du suffrage universel, l'élu local est, et reste, responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

4. – 20/013 Délibération fixant le nombre d'administrateurs pour le Conseil d'Administration du CCAS à 13

M. le Maire indique que le Centre Communal d'Action Sociale a diverses activités dont celle d'accompagner de façon très forte les personnes qui sont en situations difficiles.

Le Conseil d'Administration du CCAS doit respecter dans sa composition une obligation de parité en nombre égal avec 2 collèges : 1 collège d'administrateurs qui font partie des élus du Conseil Municipal et 1 collège d'administrateurs élus qui sont issus d'associations impliquées dans les activités du CCAS.

La fixation du nombre d'administrateurs relève de la compétence du Conseil Municipal, ce qui est l'objet de cette délibération. Ce nombre doit être fixé à chaque renouvellement du Conseil d'Administration par une délibération et il peut varier entre 8 et 16 auquel s'ajoute 1 siège pour le Président du CCAS qui est de droit le Maire de la Collectivité.

M. le Maire propose de fixer à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS répartis comme suit :

- Le Maire en sa qualité de Président de droit du CCAS
- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal
- 6 membres représentant la société civile

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. – 20/014 Délibération portant élections des administrateurs élus du CCAS

M. le Maire indique qu'il s'agit d'élire les membres du Conseil Municipal qui siégeront au sein du Conseil d'Administration du CCAS. Chaque groupe politique a été sollicité pour présenter une liste d'administrateurs potentiels. Le collège des administrateurs élus est élu au sein du Conseil Municipal au scrutin de liste à la proportionnelle et au plus fort reste. Le collège des administrateurs nommés est désigné par le Président du CCAS selon les règles établies par le Code de l'Action Sociale et des familles.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation selon le scrutin proportionnel de ces membres administrateurs issus du Conseil Municipal.

Le groupe « Bailleuloises, Bailleulois » a présenté une liste de 6 candidats :

- M. Pierre GRANDGENEVRE
- Mme Evelyne LORIDAN
- Mme Brigitte GALLI
- Mme Laurence DUREY
- Mme Valérie COUTURE
- Mme Aurélie COSTENOBLE

Le groupe « Unis pour Bailleul » a présenté 3 candidats :

- M. Joël DECAT
- M. Maxime DEPLANCKE
- Mme Bénédicte CREPEL

Le groupe « Fier de faire vivre Bailleul » a présenté 2 candidats :

- Mme Anne VAN LERBERGHE
- Mme Colette HUS

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation selon le scrutin proportionnel au plus fort reste ce qui veut dire que sur 6 postes il y a 4 postes qui sont attribués à la liste « Bailleuloises, Bailleulois », 1 poste pour la liste « Unis pour Bailleul » et 1 poste pour la liste « Fier de faire vivre Bailleul ».

Sont désignés au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

- M. Pierre GRANDGENEVRE

- Mme Evelyne LORIDAN
- Mme Brigitte GALLI
- Mme Laurence DUREY
- M. Joël DECAT
- Mme Anne VAN LERGERGHE

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. – 20/015 Délégation du Conseil Municipal au Maire

M. le Maire indique que comme pour tout fonctionnement d'une collectivité territoriale, il s'agit de déléguer au Maire certains pouvoirs de façon à lui permettre de simplifier le fonctionnement de la Commune et d'éviter de réunir systématiquement le Conseil Municipal pour délibérer sur toutes les affaires concernant la Commune. Cette délégation de compétences au Maire est consentie par une délibération.

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7. – 20/016 Création d'emplois non permanents – Saison estivale

M. le Maire passe la parole à Mme Gaëlle LEFEVRE.

Mme LEFEVRE indique que l'objet de cette délibération consiste à autoriser le recrutement de contrats saisonniers pour cette période estivale. Ce recrutement concerne 2 domaines d'activités : les espaces verts et la question de la propreté de nos rues pour lesquels nous souhaitons dès maintenant mobiliser des moyens humains supplémentaires pour intervenir en juillet et en août.

C'est une première mesure qui en appellera d'autres et qui doit nous permettre d'avoir une ville encore plus agréable à vivre.

Ensuite il s'agit des centres de loisirs prévus en juillet et en août. Nous souhaitons donc augmenter dès maintenant leur capacité d'accueil, c'était d'ailleurs un engagement que nous avons pris durant la campagne électorale. Avec le recrutement de près de 40 animateurs nous décidons de faire passer le nombre d'enfants accueillis de 150 à 300 dès le lundi 13 juillet afin de proposer aux familles et à leurs enfants une nouvelle offre d'activités pendant les vacances.

C'est donc un geste fort pour accroître immédiatement l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous les enfants.

M. le Maire procède au vote. Qui vote pour ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. le Maire remercie toutes les personnes qui ont suivi ce Conseil Municipal par la retransmission en direct sur Facebook. Il a pris l'engagement de rendre systématique cette diffusion pour chaque Conseil Municipal. C'est une façon aussi d'impliquer davantage les Bailleuloises et les

Bailleulois dans la vie démocratique.

M. le Maire souhaite dire qu'il est évidemment très heureux d'avoir vu le public si nombreux ce soir et il espère que la qualité des débats que le Conseil Municipal pourra avoir sur les 6 prochaines années incitera encore davantage les Bailleulois à suivre les échanges entre élus et à s'impliquer. La démocratie citoyenne, la démocratie participative sont 2 éléments essentiels de l'engagement que nous venons de prendre sur les 6 prochaines années et vous serez évidemment les bienvenus si vous souhaitez vous impliquer à quelque niveau que ce soit sur le Conseil Citoyen que nous mettrons en place ou bien au sein des Commissions extra-municipales dans lesquelles vous serez les propres acteurs de votre quotidien.

Vous le savez, nous avons construit le programme de la liste « Bailleuloises, Bailleulois » sur ce principe et véritablement ce principe de proximité et d'écoute nous souhaitons le poursuivre avec l'opposition, si elle le souhaite, au cours de ces 6 prochaines années.

M. le Maire remercie les personnes présentes et les invite à prendre le verre de l'amitié et donne rendez-vous fin juillet pour le prochain Conseil Municipal.

M. le Maire clôt la séance du Conseil Municipal. La séance est levée à 19 heures 30.

Lors de la séance du ~~23 novembre~~ 23 novembre 2020, le procès-verbal du 3 juillet 2020 a été :

approuvé à l'unanimité

non approuvé

Le Maire de la Ville de Bailleul,
Antony GAUTIER



Le Secrétaire de la séance,
Florent VANDENABEELE

